



# **DE LA CONTORSION DANS L'ESPACE PUBLIC AU DENI DE LA PERSONNE, OU COMMENT SE DEBARRASSER PROPREMENT DES SANS-LOGIS**

**[Communication aux rencontres Thomas More du 24 au 25 mars 2007  
portant sur L'effacement de la personne, organisée par Geneviève  
Decrop]**

Noël Jouenne, LAU-CNRS

Cette communication propose de réfléchir au sens de la généralisation de la mise en place des dispositifs anti-indésirables dans l'espace public (RATP, SNCF, Grand-Lyon...). Un rapide parcours de l'évolution du mobilier design sera l'occasion de mesurer cette tendance qui cache derrière l'alibi du design une logique implacable de mise à l'écart des plus démunis. Alors qu'une des missions de l'objet du design est de rendre plus beau et plus confortable, la créativité des designers se porte sur un objet limité dans ses fonctions : ne pas pouvoir s'allonger dans l'espace public. Quel sens donner à cette volonté de refuser le repos ? L'espace public n'a-t-il jamais appartenu à tous ? Un regard anthropologique sur la question de l'exclusion nous apporte-t-il des perspectives intelligibles ?

\* \* \*

J'ai pointé pour la première fois ce phénomène dans mon mémoire de DEA, soutenu en 1992, à l'université René Descartes. J'avais alors perçu à travers Paris plusieurs lieux munis de dispositifs anti-SDF, que j'avais pu identifier à partir d'une enquête sur les SDF. Dans les aires de distributions de soupes pour les SDF, des commerces avaient fixé des tôles dentées au sol afin d'interdire de s'asseoir. À d'autres endroits, une banque avait fait fixer

des petits cônes en acier là où les jeunes venaient s'asseoir. Rendre l'assise impossible devenait un leitmotiv des commerces et de l'espace public.

Dans la conclusion, je m'interrogeais sur la réponse apportée par la ville au phénomène SDF. « *Dans les représentations, le SDF est-il perçu comme une agression ? Les premiers résultats de cette recherche en cours permettent de le croire. À cette agression, la ville peut réagir de différentes façons. L'une d'elles consiste à repousser les exclus toujours un peu plus loin. Certaines devantures de magasins ou d'établissements bancaires sont équipées de dispositifs créés pour essayer d'empêcher tout empiètement du territoire attenant. Les photographies qui suivent montrent deux exemples. La métaphore de la gueule ouverte d'un requin est à peine romanesque pour décrire ces dispositifs. Celui de la papeterie est constitué de tôles d'innox découpées en dents de scie. Pour la banque, il s'agit de petits cônes métalliques.* » (p. 100).

Dans ma thèse, j'ai relevé des éléments identiques (p. 631) que j'ai nommés « stratégies d'éviction ». Au Puy-en-Velay, le gardien d'une banque avait pris l'habitude de saupoudrer du soufre devant les marches où venaient s'asseoir les zonards. Il avait inscrit à l'aide d'une craie « ne pas s'asseoir » (sic) de manière à renforcer l'effet du soufre. « *La symbolique resurgit car le soufre sert en principe à combattre les termites. Mais ici, c'est bien dans l'intention de chasser les « zonards » qu'il est saupoudré. Cela n'empêche absolument pas ces derniers de s'asseoir. Et certains me montrent avec fierté leur pantalon et leur veste maculés* » (p. 631).

Dans les années 1990, les stratégies d'éviction se bornaient à ce genre de choses. Parfois, le gardien ou le directeur d'un magasin allait discuter avec les groupes de zonards, ou les chassait par de violentes invectives ou le jet d'un seau d'eau. Ce sont les grandes institutions comme la RATP et la SNCF qui ont, semble-t-il, les premiers mis au point des stratégies plus fines. Sous l'étiquette du design du mobilier urbain, ces entreprises ont élargi la sphère de l'éviction, non plus de manière ponctuelle et désordonnée, mais planifiée. Ainsi, les nouvelles banquettes interdisant à toute personne de s'allonger sont progressivement installées dans toutes les gares. Les indésirables, comme les appelle Julien Damon, sont à la fois

indifférenciés et stigmatisés au point de représenter l'agresseur potentiel qu'il faut à tout prix chasser du décor urbain. Sauf que ce décor est leur lieu de résidence et de vie.

N'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur une certaine maltraitance vis-à-vis des personnes à la rue, qui, faute de pouvoir s'allonger sur une banquette sont acculés à découvrir des endroits toujours plus repoussés, toujours plus inconfortables, et visant à amoindrir leurs capacités, en terme de santé, de résistance et de vie ?

En refusant ce besoin fondamental de repos, notre société maltraite les SDF. Et si cette même société agissait en toute connaissance de cause, ne serait-ce pas alors un acte de barbarie ?

Dans l'histoire des peuples, l'exclusion est toujours l'affaire du groupe. Lorsqu'un des membres du groupe est frappé d'exclusion (adultère, sorcellerie, meurtre), il doit généralement sortir de la communauté et quitter le territoire du groupe. L'exclusion est double : quitter le groupe et quitter le lieu. Que se soit en Afrique, en Amazonie, en Australie ou chez les peuples Eskimos, l'exclusion sociale s'accompagne souvent d'une mort programmée : d'abord une mort sociale puis une mort physique. Nos sociétés modernes ont d'autres réponses à proposer, car il n'est pas possible de quitter le lieu.

La personne bannie de la société est exclue, mais incluse dans la catégorie des personnes exclues. Elle n'a plus la possibilité de participer à la vie économique et sociale de la cité, mais sa présence génère une économie de l'exclusion. Elle se chiffre en million d'euros. On y trouve un ministère, des professionnels, des institutions, etc. L'exclu n'est pas chassé, mais pourchassé. D'un côté, on lui refuse la possibilité de stationner dans l'espace public. Il doit circuler alors que paradoxalement il doit se fixer. L'injonction de trouver un logement fixe est contrecarrée par l'obligation d'une mobilité dans l'espace public. Ses besoins fondamentaux sont réduits au minimum. Par exemple, on ne reconnaît pas au SDF le droit de procréer ni d'avoir une vie sexuelle, ni celui de citoyenneté puisqu'il ne peut voter. Ses vêtements sont la plupart du temps issus de vestiaires, c'est-à-dire que

ce sont des vêtements symboliquement morts pour leurs premiers propriétaires, quand ce n'est pas simplement des vêtements de morts. Réduits à vivre dans l'espace public, les SDF sont condamnés à l'errance urbaine jusqu'au jour de leur mort prématurée.

La fiction documentaire *Le repos du Fakir*, de Gilles Paté et Stéphane Argillet<sup>1</sup>, exprime bien cette ambiguïté qui relie le mobilier urbain aux hommes. Lorsque la RATP affiche publiquement son souci de rendre les voyages plus confortables, elle s'adresse aux usages licites de l'espace public, c'est-à-dire aux usagers légaux qui ont acquitté leur droit d'usage des transports et des services attenants. S'asseoir sur un banc en attendant le métro est un acte qui est pris dans un ensemble dont le principal but est le voyage, c'est-à-dire le déplacement, et non l'arrêt, c'est-à-dire la fixité. Sous couvert d'un alibi « design », l'entreprise modifie le parc de stationnement de manière à le rendre inconfortable à ceux qui souhaitent l'utiliser pour ces qualités supposées de confort et d'attente : à l'abri des intempéries et des agressions (vidéo surveillance), calme relatif, etc.

Dans son projet de rénovation urbaine, la RATP ne prend pas en compte la catégorie de la population des non-usagers qui pourtant stationnent sur ses bancs à longueur de journée. Elle les ignore. La RATP efface de ses cadres de pensée la catégorie des SDF. Nous pourrions nous poser la question de savoir si la RATP a connaissance de cette population ? Cette question peut même s'étendre à la SNCF. Restons-en simplement au niveau des bancs et des assises de ces deux entreprises, car il paraît peu probable qu'une banque fixe des pitons le long de ses façades dans le but d'améliorer le confort de ses usagers (en tout cas, elle améliore l'inconfort des non-usagers).

Il se trouve qu'au début des années 1990, la RATP a mis au point une opération « coup de pouce » destinée à faire sortir des SDF du sous-sol du métropolitain. Cette opération a donné lieu à des prises de paroles, notamment auprès du Plan Urbain, aujourd'hui PUCA, coordonné à l'époque par le sociologue Isaac Joseph. Ce même sociologue rendait en

---

<sup>1</sup> Production Canal Marches 2003, 122 rue des Couronnes 75020 Paris.

1987 un rapport sur les stations de métro. J'ai moi-même participé aux réunions du Plan Urbain au sein d'un groupe de quatre ethnologues qui ont travaillé sur la problématique des SDF. Notre rapport, *errances urbaines*, est téléchargeable en archives ouvertes depuis un an. Depuis sa mise en ligne, ce rapport a été téléchargé 133 fois<sup>2</sup> sans qu'aucune publicité ne soit faite. Reste que d'autres études sociologiques visant à mieux connaître les pratiques sociales des SDF ont été réalisées au sein de la RATP/SNCF. Cela montre une extrême froideur de la part des services de conception, car on ne peut envisager l'absence de communication à ce niveau. Le renouvellement du mobilier urbain s'intègre par conséquent dans une logique ou une stratégie visant à améliorer la prise en compte des SDF dans l'espace public, à leur dépend. Cela pourrait se résumer à : comment les faire sortir plus vite ? ou mieux : comment s'en débarrasser proprement ?

Du reste, la RATP n'est pas la seule entreprise publique à s'intéresser aux SDF. Le premier rapport, rédigé par Isaac Joseph pour le département de l'Unité prospective de la RATP date de 1987. Quelques années plus tard, Julien Damon, spécialiste de la question SDF, inaugurerait le poste de chargé de mission à la Mission solidarité de la SNCF. Dès 1993, il produisit dans le cadre d'un stage d'études à l'ESCP<sup>3</sup> un rapport de recherche pour le compte de la direction Grandes Lignes de la SNCF et intitulé *Les « indésirables » dans les espaces de transport. Les exemples de la RATP et de la SNCF*. En introduction, l'auteur met en avant la question des coûts induits par la présence des « indésirables » pour l'entreprise. Ils sont cernés en quatre points : l'image de l'entreprise est ternie ; les indésirables sont causes d'insécurité et d'insatisfaction de la clientèle ; le coût financier est évalué par la Mission Centrale de Sûreté à 200 millions de francs en 1992 ; et enfin, « *la présence de ces populations est un facteur de désorganisation pour la SNCF* ».

Parmi les solutions d'éviction proposées par la SNCF et la RATP, l'auteur note que « *la lumière est l'un des meilleurs moyens d'éloigner des populations qui se sentent plus en sécurité dans l'obscurité* » (p.54). Mais il

---

<sup>2</sup> Au 23 mars 2007.

<sup>3</sup> Ecole Supérieure de Commerce de Paris.

y a des solutions plus radicales qui seront développées à grande échelle. « *À la gare de l'Est par exemple, les rotondes sur lesquelles les indésirables avaient coutume de stationner ont été transformées avec des morceaux d'acier soudés, empêchant de s'asseoir. Ces dernières solutions ont l'avantage d'être invisibles par la clientèle, mais ce sont certainement les plus inhumaines* » (p. 55). Par ce rapport, Julien Damon dresse le constat de l'existence de pratiques, qui, si elles sont encore de l'ordre du dispositif expérimental au début des années 1990, auront voix au chapitre dans les années suivantes. Il est intéressant de remarquer que le caractère inhumain du dispositif n'a pas été un critère de renoncement.

En 1993, les institutions comme la RATP et la SNCF ont testé différents moyens d'éloigner les populations d'indésirables dont les SDF font partie. Ces dispositifs s'adressent également aux jeunes, aux marginaux, etc. Ces tests ne s'appuient pas sur un empirisme benêt, mais au contraire sur un plan calculé et élaboré grâce à l'apport de travaux scientifiques. En effet, la question de l'invisibilité du dispositif est ici clairement posée, ce qui, quinze ans après, ne peut que revêtir l'accent d'une préméditation à l'égard des SDF et autres indésirables. Cela pose évidemment la question de l'engagement du chercheur devant sa responsabilité éthique face à l'absence de la dénonciation de telles pratiques.

Derrière l'apparence du design se profile en fait une hypocrisie attestée par le rapport. Cette solution propre qui consiste à justifier la rénovation sous couvert d'une esthétique renouvelée s'inscrit en réalité dans une stratégie d'éviction des personnes indésirables. Du côté de la clientèle, le discours passe pour être un discours de progrès, d'évolution des normes du confort et de l'embellissement des espaces publics. L'évidence d'un dispositif anti-SDF s'efface derrière un discours de bien-être et de sympathie vis-à-vis d'une clientèle méritante. La réalité est plus nuancée puisque personne ne peut aujourd'hui s'allonger sur un banc, qu'il soit client ou non. Posons-nous la question du devenir d'un client victime d'un malaise pour nous rendre compte que le design ne répond pas aux fonctions élémentaires que l'on attend d'un mobilier urbain lorsque celui-ci est placé dans l'espace public.

Jean-Claude Bailly, président-directeur général de la RATP, annonce lui-même de sa plume à sa clientèle les motivations qui poussent l'entreprise à modifier l'espace public au moment des travaux. Le constat est affiché à demi-mot : « *La sensibilité nouvelle des citoyens aux problèmes de qualité de vie est un des phénomènes majeurs que nous nous devons de prendre en compte et si possible anticiper... L'aménagement de l'espace est un de nos atouts* ». Le déni est patent lorsque l'on sait l'existence de recherches sur la question. L'effacement des personnes SDF du monde citoyen apparaît ici en filigrane. Non seulement ils ne font pas partie de la société, mais leur sensibilité aux problèmes de qualité de vie n'existe pas. Ils n'appartiennent plus au sensible car ils n'appartiennent plus au monde sensible.

Lorsqu'il s'agit des personnes SDF, l'éviction de l'espace public pose question. Étant donné que l'espace public reste le seul endroit où les SDF peuvent vivre, c'est-à-dire, se reposer, comment considérer les stratégies qui consistent à empêcher ces personnes de se reposer ? Pour autant, nous avons vu que des institutions comme la RATP ne considèrent pas les SDF comme des personnes puisqu'elle ne prend pas en compte leur sensibilité d'être humain. Pour ma part, je classerais ces stratégies dans la rubrique des violences symboliques voire des maltraitances à personne. Reste qu'au terme de ce constat, nous constatons chaque jour la pose de nouveaux dispositifs, toujours plus pernicieux. Une question se pose alors : comment pourrions-nous sortir de cette vague d'intolérance, et dans quel état ?

### **Bibliographie**

BOUCHE, Stéphanie. « Concevoir l'assise implantée sur les quais du métro », *Les annales de la recherche urbaine*, n°88, 2000, pp. 77-81

DAMON, Julien. *Les « indésirables » dans les espaces de transport. Les exemples de la RATP et de la SNCF*, recherche effectuée pour le compte de la direction Grandes Lignes SNCF, sous la dir. de Hervé Laroche, ESCP, 1993, 92 p.

GABORIAU, Patrick et Daniel TERROLLE. *SDF critique du prêt-à-penser*, Toulouse, Privat, 2007

GARNIER, Jean-Pierre. « Un espace indéfendable. L'aménagement urbain à l'heure sécuritaire », *Les temps maudits*, n°16, mai/septembre 2003.

JOUENNE, Noël. *Les « jeunes » Sans Domicile Fixe à Paris : recherche exploratoire d'Anthropologie Urbaine*, dir. Jacques Gutwirth, Université Paris V, 1992, 112 p.

JOUENNE, Noël. *Approche de la problématique sine domo en Haute-Loire et au Puy-en-Velay du milieu du XIXe siècle à nos jours : contribution à l'étude du vagabondage*, thèse nouveau régime sous la direction de Philippe Laburthe-Tolra, Paris V, 1997, 830 p.

PETONNET, Colette. « La ville et les citadins », *André Leroi-Gourhan ou les Voies de l'Homme*, Actes du colloque du CNRS, mars 1987. Paris, Albin Pichel, 1988, pp. 115-121

TERROLLE, Daniel. « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF », *Espaces et sociétés*, n°116-117, 2004, pp. 143-158